

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical

du 12 octobre 2023

Présents : **Mesdames** BRAJOU Fanny, CHAPOULIE Françoise ; **POUJADE** Roselyne, **Messieurs** ALRIVIE André, BARDOT Claude, CHASSAGNARD Roger, CHIRIER Jean-Marc, COMBE Emmanuel, DABERTRAND Jean, DAURAT Jean-Pierre, DAVID Jean-Pierre, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FILLATRE François, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, HULPUSCH Serge, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LECHAT Jean-Pierre, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MONTEIL Jean-Michel, MOULIN Jean-Marie, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SERRE Laurent, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Ordre du Jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE – RH - COMMUNICATION
 - a. Recrutement suite au départ d'Éric SIMON
 - b. Convention CDG19 : Mise en place d'un dispositif de signalement, médiation préalable
 - c. Contrat d'alternance 2023-2025
 - d. Système d'Information Ressources Humaines.
2. FINANCES
 - a. Décisions modificatives Emprunt Banque des Territoires
 - b. Décisions modificatives
 - c. Point sur la Taxe d'Electricité
3. ECLAIRAGE PUBLIC
 - a. Point sur l'avancée du projet Eclairons Demain
4. ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION
 - a. Financement FACE/Redevance
 - b. Affaires Article 8 2024
 - c. Réforme de la prise en charge des raccordements
 - d. Convention de mise à disposition des supports BT pour un opérateur, CELESTE
 - e. Urbanisme :
 - Modalité du circuit des actes de servitude,
 - Circuit des conventions de passage,
 - Délibération conventions
5. MARCHES PUBLICS
 - a. Renouvellement des marchés de Maîtrise d'Œuvre ER/Réseaux Télécom/EP pour les années 2024-2026
 - b. Renouvellement des marchés d'Etudes et Travaux ER et Réseaux Télécom et de Travaux EP pour les années 2024-2026
6. TRANSITION ENERGETIQUE – MOBILITE
 - a. Flash sur les prix de fourniture d'électricité.
 - b. Conférence ACHAT d'ENERGIE
 - c. Projets Efficacité Energétique
 - d. Flash sur les Zones d'Accélération des EnR
 - e. Formation Mobilité Electrique pour les élus à Tulle
7. QUESTIONS DIVERSES

Le mot du Président

Monsieur DUMOND procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Il salue l'assemblée remercie particulièrement les membres pour leur présence. Il remercie aussi Monsieur AMAT, trésorier de la Paierie Départementale de sa présence auprès de la FDEE19.

Deux sujets nous ont particulièrement mobilisé la Fédération : le projet ECLAIRONS DEMAIN et la participation aux différentes réunions de la Préfecture concernant l'accélération du déploiement des énergies renouvelables découlant de la loi APER.

Je reviendrai sur cette loi car celle-ci comporte un volet sur le financement de la desserte des parcelles constructibles suite à l'obtention d'un permis de construire. C'est une affaire préoccupante.

Il évoque la participation de la Fédération au Carrefour des Collectivités de l'AMF19 et au Salon de la Mobilité qui ont eu lieu à Brive le mois dernier.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Ali YACINE est désigné secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DU 1^{er} JUIN ET 27 JUIN

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée s'il y a des observations à émettre concernant les comptes-rendus des Comités syndicaux du 1^{er} juin et du 27 juin 2023.

Sans réponse, il proclame que les comptes-rendus des séances du 1^{er} juin et 27 juin sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur DUMOND passe à l'ordre du jour.

3) ADMINISTRATION GENERALE - RH - COMMUNICATION

a) Recrutement suite au départ d'Eric SIMON

Monsieur DUMOND présente Madame Mathilde JOUVE, la dernière secrétaire arrivée le 1er octobre 2023, elle est en charge de la Gestion administrative et comptabilité des secteurs de BMT, Haute Vézère, Larche, Seilhac, Sainte-Féréole, Saint Privat, Tulle Nord et Tulle Sud. Elle prend les fonctions de Madame Maryline JAUCENT. Elle a bénéficié d'une formation aux logiciels ODYSSEE.

Les missions d'Éric SIMON ont été réparties vers les personnes suivantes :

Lucas MALBERNARD, pour la gestion du logiciel métier des affaires SELEC, la gestion technique et la Maîtrise d'œuvre des secteurs de Beaulieu et de Beynat ayant pris la suite de Julien RENOU, Electrification Rurale, Eclairage Public et Réseau Télécom, la gestion des affaires en cours avec ENEDIS (réunions trimestrielles pour les chantiers de Travaux Sous Tension, les Plans d'Aléas Climatique...) et l'aide technique auprès de Marilyne JAUCENT. Il va aussi participer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics que nous relançons en cette fin d'année.

Maryline JAUCENT règlera l'ensemble des affaires en FACE- Crédits, acomptes et soldes, vérification des données des bureaux d'études, la gestion des affaires PCT (validation des projets éligibles ; vérifications des DGD, financier..., gestion des affaires article 8 – financier avec le GRD).

Véronique BIGOURIE prend en charge la gestion des Marchés Publics : pièces administratives, déclarations sur la plateforme des marchés, gestion des paiements d'acompte pour les maîtres d'œuvre et la gestion de la TVA.

b) Mise en place d'un dispositif de signalement et de la médiation préalable

Monsieur DUMOND indique que l'article L135-6 du Code Général de la Fonction Publique selon lequel tout employeur public a l'obligation de mettre en place ce dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation pour les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

A ce titre, le Centre de Gestion propose la mise en place d'une prestation payante permettant d'adhérer à ce dispositif pour les collectivités et établissements publics affiliés. Le coût voté par le Conseil d'Administration pour l'année 2023 est fixé à 3€ / agents soit 30 € pour la FDEE19 en 2023.

Il ajoute qu'il est intéressant que le CDG porte cette mission et que c'est une chance pour la Fédération.

Monsieur DUMOND propose à l'assemblée à poser des questions. Aucune question.

Il demande l'autorisation aux membres du Comité Syndical de signer la convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze.

Approuvée à l'unanimité

D'autre part ; Monsieur DUMOND présente le dispositif de médiation préalable. C'est un mode de règlement alternatif aux conflits qui permet de limiter le risque de contentieux avec un agent.

A ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Corrèze propose une convention de saisine d'un médiateur.

Ce dispositif concerne le reclassement suite à un avancement de grade ou une promotion interne, certaines positions statutaires, la formation professionnelle, certaines mesures en faveur des travailleurs en situation de handicap, l'adaptation des conditions de travail pour raison de santé, la rémunération ...

Il précise qu'aucun droit d'entrée n'est facturé par le Centre de Gestion. En revanche toute saisine du médiateur enclenche une participation financière de la collectivité, soit 400€ par médiation de 8 heures et les frais de déplacement du médiateur pour les collectivités et établissements publics affiliés.

Malheureusement, la collectivité peut avoir recours à ce dispositif. Il propose à l'assemblée de poser des questions. Aucune question.

Monsieur DUMOND demande l'autorisation aux membres du Comité Syndical de signer la convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze.

Approuvée à l'unanimité

c) Contrat d'alternance 2023-2025

Monsieur DUMOND rappelle que lors de la séance du 1^{er} juin, la Fédération a pris la décision de recruter un apprenti en alternance malgré l'absence d'aide financière du CNFPT.

Madame Lux EPINOUX a été recrutée le 4 septembre 2023. Elle est étudiante en 2^{ème} année de BUT GEII (Bachelor Universitaire de Technologie Génie Electrique et Informatique Industrielle) à l'Institut Universitaire Technologique de Brive. Elle sera particulièrement présente à la Fédération à partir du printemps prochain.

Elle va travailler avec Sébastien CAIX, son maître d'apprentissage, et Thomas SIBERT.

Ses 2 principales missions sont :

- La Mobilité Durable avec l'analyse et la gestion des données par commune et par intercommunalité ainsi que le suivi des infrastructures de Recharge
- La Mission Efficacité énergétique avec l'analyse des données de consommation d'énergie des membres du Groupement d'Achat d'Energie, le recueil et l'analyse des données patrimoniales des bâtiments communaux et la mise en place de solution de rénovation d'efficacité et d'efficacité énergétique.

d) Système d'information pour les Ressources Humaines

Monsieur DUMOND indique que la FDEE19 a dû se doter d'un logiciel pour la gestion des absences, le planning de l'utilisation des véhicules ; la dématérialisation des fiches de paie et la communication au sein de la structure. C'est un logiciel sécurisé qui permet notamment la dématérialisation des bulletins de paie qui est très encadrée.

Le prestataire est SVP SIRH.

Le coût de cet investissement s'élève à 5 400,00 € TTC .

4) FINANCES

a) Décisions modificatives Emprunt Banque des Territoires

Monsieur DUMOND rappelle que la Fédération a décidé de contracter un prêt pour l'opération de rénovation des luminaires vétustes ECLAIRONS DEMAIN auprès de la Banque des Territoires avec un taux de 2 %. Le versement se fera en 2 temps. Le premier versement aura lieu en cette fin d'année (novembre). Il rappelle que le Conseil Départemental verse une subvention pour cette opération en 2 temps. Selon les consignes de la Paierie départementales, ce prêt impose de modifier le budget primitif du budget principal ainsi que des 19 budgets annexes.

Monsieur BARTHUEL précise tous les montants

Budget Principal pour l'année 2023 :

| | | | |
|-------------------|-----------------------------------|---------|-------------|
| Prêt Bancaire BDT | Versement d'une dépense au compte | 2748 | 3 281 000 € |
| | Versement d'une recette au compte | 1641 | 3 281 000 € |
| Subvention CD19 | Versement d'une dépense au compte | 2041582 | 650 000 € |
| | Versement d'une recette au compte | 1313 | 650 000 € |

Budgets annexes pour l'année 2023 :

| BUDGET ANNEXE | ARGENTAT |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 157 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 31 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 188 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | AYEN |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 176 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 35 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 211 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | BEAULIEU |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 12 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 2 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 14 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | BEYNAT |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 87 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 17 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 104 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | B.M.T. |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 375 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 74 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 449 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | BRIVE |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 590 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 117 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 707 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | EGLÉTONS |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 539 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 107 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 646 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | HAUTE VEZÈRE |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 141 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 28 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 169 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | LA ROCHE CANILLAC |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 89 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 18 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 107 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | LARCHE |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 246 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 49 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 295 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | LUBERSAC |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 94 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 19 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 113 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | MERCOEUR |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 61 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 12 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 73 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | MEYSSAC |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 32 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 6 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 38 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | ORGNAC |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 151 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 30 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 181 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | SAINT PRIVAT |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 182 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 36 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 218 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | SAINTE FEREOLE |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 34 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 7 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 41 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | SEILHAC |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 156 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 31 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 187 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | TULLE NORD |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 61 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 12 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 73 000,00 € |

| BUDGET ANNEXE | TULLE SUD |
|-----------------|-----------------------|
| PRÊT Bancaire | Recette Compte 168758 |
| | 98 000,00 € |
| Subvention CD19 | Recette Compte 13258 |
| | 19 000,00 € |
| TRAVAUX | Dépenses Compte 2315 |
| | 117 000,00 € |

Monsieur DUMOND précise que l'opération ECLAIRONS DEMAIN est bien distincte des autres dépenses liées à l'éclairage public

Monsieur BARTHUEL explique qu'il faudra donner des chiffres à la Banque des Territoires avant et après.

Il précise que les travaux de l'opération ECLAIRONS DEMAIN des secteurs d'EGLETONS et d'ARGENTAT inclut les villes d'Egletons et d'Argentat.

Il ajoute que l'opération ECLAIRONS DEMAIN ne bénéficiera de CEE (Certificats d'Economie d'Energie) qu'à compter de 2025.

Approuvées à l'unanimité

b) Décisions modificatives du Budget Principal

Monsieur DUMOND reprend la parole pour expliquer l'augmentation de crédits au chapitre 12 (rémunérations) par l'augmentation personnel contractuel.

| INTITULES DES COMPTES | DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------|-------------------|-----------|-------------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| Entretien, réparations réseaux | 615232(0) | 160 000,00 | | |
| Rémunérations | 64131(01) | 30 000,00 | | |
| Versement taxe électricité aux secteurs | 658881(6) | 400 000,00 | | |
| Taxe sur la conso. finale d'électricité | | | 73141(73) | 400 000,00 |
| PCT répartie | | | 758133(7) | 190 000,00 |
| TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT | | 590 000,00 | | 590 000,00 |

Monsieur DUMOND soumet cette décision modificative au vote de l'assemblée.
Approuvée à l'unanimité

c) Décisions modificatives des budgets annexes

Monsieur DUMOND explique que les décisions modificatives des budgets annexes TULLE NORD et HAUTE-VEZERE représentent de petites sommes.

BUDGET ANNEXE TULLE NORD

| INTITULES DES COMPTES | DIMINUT* / CREDITS ALLOUES | | AUGMENTATION DES CREDITS | |
|--|----------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV. | | | | |
| Terrains nus | | | 2111 | 300,00 |
| OP : AUTO 2023 | | 300,00 | | |
| Install., matériel et outill. technique - ER | 23151 | 300,00 | | |
| DEPENSES - INVESTISSEMENT | | 300,00 | | 300,00 |

BUDGET ANNEXE HAUTE VEZERE

| INTITULES DES COMPTES | DIMINUT* / CREDITS ALLOUES | | AUGMENTATION DES CREDITS | |
|--|----------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| Virement à la section d'investissement | | | 023 | 100,00 |
| Entretien, réparations réseaux | 615232 | 200,00 | | |
| Dot. amort. immos incorporelles | | | 6811 | 100,00 |
| DEPENSES - FONCTIONNEMENT | | 200,00 | | 200,00 |
| OP : OPERATIONS FINANCIERES | | | | 200,00 |
| Virement de la section de fonctionnement | | | 021 | 100,00 |
| Sub nat org pub - Biens mob, mat, études | | | 2804411 | 100,00 |
| RECETTES - INVESTISSEMENT | | 0,00 | | 200,00 |

Monsieur AMAT, trésorier prend la parole pour dire que l'équilibre de la Décision modificative est bien respecté.

BUDGET ANNEXE MEYSSAC

| INTITULES DES COMPTES | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|----------|------------------|----------|------------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| Virement à la section d'investissement | 023 | 27 063,00 | | |
| Entretien, réparations réseaux | 615232 | -27 063,00 | | |
| TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT | | 0,00 | | 0,00 |
| OP : OPERATIONS FINANCIERES | | | | 27 063,00 |
| Virement de la section de fonctionnement | | | 021 | 27 063,00 |
| OP : EP 2021 | | -1 800,00 | | |
| Install., matériel et outill. technique - ER | 23151 21 | -1 800,00 | | |
| OP : EP 2023 | | 44 440,00 | | 15 577,00 |
| Subv. non transf. Commune membre du GFP | | | 13241 24 | 15 577,00 |
| Install., matériel et outill. technique - BP | 23152 24 | 44 440,00 | | |
| TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT | | 42 640,00 | | 42 640,00 |

Pour Meyssac, il s'agit de travaux d'Eclairage Public.

BUDGET ANNEXE LA ROCHE CANILLAC

| INTITULES DES COMPTES | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|-----------------|------------------|----------|------------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| Virement à la section d'investissement | 023(023) | 40 000,00 | | |
| Entretien, réparations réseaux | 615232(0) | -40 000,00 | | |
| TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT | | 0,00 | | 0,00 |
| OP : OPERATIONS FINANCIERES | | | | 40 000,00 |
| Virement de la section de fonctionnement | | | 021(021) | 40 000,00 |
| OP : PROGRAMME 2023 HP | | 40 000,00 | | |
| Install., matériel et outill. technique - ER | 23151(23 00095) | 40 000,00 | | |
| TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT | | 40 000,00 | | 40 000,00 |

Le secteur de La Roche Canillac vient d'avoir un très gros renforcement qui va mobiliser 40 000 €.

Monsieur DUMOND soumet ces 4 décisions modificatives des budgets annexes ci-dessus au vote de l'assemblée.

Approuvées à l'unanimité

d) Point sur la taxe d'électricité

Monsieur DUMOND souhaite informer l'assemblée sur le versement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electrification (TICFE). C'est l'Etat qui reverse la Taxe.

Pour 2023, il s'est basé sur le Compte de Gestion de l'année 2022 qu'il a majoré de 2,6 % et un peu aussi par rapport à l'augmentation du coût de la vie (hors tabac).

La Préfecture a pris un arrêté d'un montant de 3 800 000 € qui sera versée en 12 fois (12 mois). Ils seront répartis dans les secteurs.

En même temps, il y a eu un versement de 800 000 € correspondant au dernier trimestre 2022.

Monsieur BARTHUEL explique que les consommations augmentent davantage dans les grandes collectivités que dans les plus petites. La conséquence est que les versements effectués par la DGFIP ne correspondent pas au versement habituel de la Taxe, les services de l'état ont intégré les contrats supérieurs à 250 Kva qui n'intéressaient pas la taxe communale avant la réforme, d'où une incohérence des reversements à la maille communale. La démarche validée en mars par le Comité Syndical est la plus juste pour notre fonctionnement.

Le Comité Syndical, en sa délibération du 23 mars 2023, a voté la répartition de la somme versée par la DGFIP dans les différents budgets annexes via une clé établie au prorata des sommes perçues sur les différents comptes administratifs annexes.

5) ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur BARTHUEL explique qu'il reste 9 réunions de secteur dont 5 d'entre elles sont programmées à ce jour. Certaines communes ont commencé à être visitées par Thomas SIBERT.

Il est en train de voir avec les communes les besoins pour que les entreprises travaillent sur les études et commandent les fournitures.

Le Département a besoin des bons de commande qui prouve que les travaux sont engagés et verser la subvention.

Monsieur DUMOND rappelle que le Fond Vert verse dans les autres Syndicats d'Energie du TENAQ mais n'a rien versé à la FDEE19 pour l'opération ECLAIRONS DEMAIN.

| SDE | Travaux éligibles FV | Taux moyen de subvention FV | Montant total de subvention FV | Dossiers FV déposés par |
|---------|--|-----------------------------|--------------------------------|--|
| SDEG16 | Relamping LED (remplacement des Lampes à décharge par led 19W, 26W, 40W) | 40% | 648 891 € | SDEG 16 |
| SDEER17 | Grosses tranches de modernisation (> 10% de la commune) Relamping LED (remplacement des sources) | 30% | 1 200 000 € | (2023) Communes (2024) SDEER17 |
| FDEE19 | Dossier FV déposé pour 2,5 M€ non retenu | 25% | 0 € | FDEE 19 |
| Diège19 | Dossier Fonds Vert déposé début 2023 pour la modernisation EP mais pas retenu par la préfecture qui a fléchi l'enveloppe FV sur d'autres actions | ∅ | 0 € | Syndicat de la Diège |
| SDEC23 | Rénovation énergétique éclairage public | 35% | 198 000 € | communes (pas de transfert de compétence) |
| SDE24 | Travaux de modernisation, contrats nouvelle donne EP | 25% | 1 200 000 € | communes, pas possible SDE alors qu'il y a transfert de compétence |
| SDEEG33 | Tvx de rénovation énergétique éclairage public (Leds, télégestion,...) | 35% | 3 500 000 € | Communes - (SDEEG33 en transfert de compétence) 22 dossiers représentant 12 M€ TTC |
| SYDEC40 | Rénovation énergétique éclairage public | 47% | 800 000 € | Sydec |
| TE47 | Rénovation énergétique éclairage public | 40% par dossier aidé | 382 000 € | TE 47 - 45 dossiers déposés - 20 retenus Invest total : 3,4 M€ - Taux final fonds vert p/R investissement : environ 11% |
| TE64 | Rénovation énergétique éclairage public | 20% | 589 000 € | Investissement 3M€ en 2023 |
| SIEDS79 | | | | |
| SEV86 | | | | |
| SEHV87 | Rénovation énergétique éclairage public | pas de donnée | 0 € | communes (pas de transfert de compétence) |

Les premiers bons de commande « études » ont été notifiés.

Monsieur SOULIER intervient pour dire qu'il faudra que les représentants de secteur voient et signent tous les bons de commande. Monsieur BARTHUEL lui répond positivement.

6) ELECTRIFICATION RURALE - CONCESSION

a) Financement FACE REDEVANCE

Monsieur BARTHUEL rappelle que le cahier des charges de Concession stipule que seules les affaires ne bénéficiant pas de dotation FACE ou de tout autre financement sont éligibles au calcul de la redevance de concession R2 (Investissement). A chaque affaire correspond un seul et unique financement sous peine de perdre le financement. Monsieur DUMOND précise que n'entrent dans la redevance que les travaux payés en autofinancement et demande à être vigilant à ce sujet.

Cette information a déjà été communiquée lors du Comité Syndical du 26 janvier dernier, nous avons encore des reliquats d'affaires impactées pour 2023, soit :

- Somme des montants pour lesquels plusieurs financements sont prévus par affaire = 386 522,07€
- Impact négatif sur la redevance de concession avec 15 298,44€ en moins.

Les Bureaux d'études ont été informés depuis février de ces évolutions.

Monsieur BARTHUEL explique qu'une DOTATION FACE complémentaire, environ 40% de la première dotation a été octroyée soit 175 000€ de travaux HT.

Le 19 septembre dernier, le conseil à l'électrification rurale a donné un avis favorable à cette dotation complémentaire pour le sous-programme « enfouissement ».

Les opérations attendues sont des travaux en lien avec la résilience des réseaux, soit des réseaux anciens et fragiles.

Le choix est sans délai, dès que la dotation est disponible, il sera urgent de renseigner les affaires sur le Système d'Information du FACE avec les détails tels que : dates, longueurs dépose-pose, poste...

Le Bureau Syndical a décidé de faire profiter de cette dotation complémentaire le Secteur de TULLE NORD pour la traverse (dissimulation) de Poissac d'un montant de 213.000€.

Monsieur BARTHUEL explique que, pour l'instant, il n'y a qu'un mail et pas de document officiel et on ne peut pas encore délibérer sur cette affaire. Il faut donc attendre le versement pour prendre une délibération.

b) Article 8 - 2024

Monsieur DUMOND indique à l'assemblée que, le 13 octobre prochain, tous les élus seront sollicités pour présenter les projets susceptibles de bénéficier du financement Article 8.

Pour rappel, la moitié des affaires doit correspondre à des affaires liées à la résorption de réseaux en fils nus. Suite à cela, nous serons à même de négocier des affaires Moyenne Tension.

c) Réforme de la prise en charge des raccordements - Loi APER

Monsieur DUMOND indique que la Loi APER 2023-175 relative à l'Accélération de la Production d'énergies renouvelables modifie un certain nombre de dispositions du Code de l'énergie relatives à l'accès et l'utilisation des réseaux tout en habilitant le gouvernement à réformer par ordonnance le cadre législatif des raccordements pour clarifier les modalités de prise en charge des coûts de raccordement par les redevables de la contribution.

Selon une ordonnance du 23 août 2023, la plupart de ces dispositions entreront en vigueur au 1^{er} novembre 2023.

Le projet de loi de ratification devant être déposé avant le 24 novembre afin de procéder à la mise en cohérence des codes de l'urbanisme et de l'énergie.

En résumé, la contribution due des collectivités au titre de l'extension située hors terrain d'assiette est supprimée, depuis le 10 septembre : ces sera au pétitionnaire de payer l'extension soit 60 % du montant des travaux HT (40 % pris en charge par le TURPE).

L'article 342-11 du Code de l'énergie modifiée par la Loi indique que la contribution de l'extension sera versée par le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme en d'autres termes le pétitionnaire si l'ordonnance est ratifiée afin de modifier le code de l'urbanisme.

Monsieur DUMOND a interpellé Monsieur le Député Francis DUBOIS à ce sujet lors du Carrefour des Collectivités Territoriales en septembre.

Malheureusement, cette situation n'encouragera pas les travaux de construction de maisons d'habitation. Les communes vont alors recevoir de nombreuses remarques des pétitionnaires.

Monsieur BARTHUEL a sollicité le service juridique afin d'avoir plus de lisibilité sur le sujet.

Cette réforme implique que la FDEE19 devra revoir le cahier de prise en charge des raccordements.

Dans un premier temps, Monsieur DUMOND sollicite les membres de l'assemblée pour avoir leurs avis sur la participation entière du pétitionnaire.

En deuxième lieu, il propose de réunir la commission « Finances » pour avancer sur la refonte du cahier de financement des extensions.

Sachant que la FDEE19 n'a pas d'obligation de mettre tous les bénéficiaires d'autorisation au même niveau de participation sauf avis contraire des différents codes.

Une convention financière par affaire avec une avance sur travaux de 80% sera nécessaire.

Le suivi financier des affaires sera prégnant dans les secrétariats de secteurs, relance des bénéficiaires, validation des actes, ...

Le programme FACE – Extensions n'existera plus car ce seront les pétitionnaires qui paieront les extensions.

Il s'agit donc d'un désengagement financier de l'Etat. Les communes sont avantagées car elles ont une charge financière en moins.

Dans ces conditions, il est difficile de présenter une motion.

La rencontre des présidents du TENAQ le 24 octobre prochain sera l'occasion de discuter de cette situation.

Monsieur DUMOND propose de délibérer au prochain comité syndical, après la réunion de la commission des finances pour revoir le système de financement des affaires.

Monsieur BARTHUEL interroge Jean-Michel MONTEIL pour savoir s'il a des informations concernant cette loi.

Monsieur Jean-Michel MONTEIL répond qu'il n'avait pas cette information et qu'il la trouve inadmissible, qu'on ne peut pas la cautionner, il va demander des explications. Il ajoute que le logement est déjà impacté par la loi Climat Résilience, et qu'avec cette nouvelle loi, les prix des matériaux et les taux de crédit, il n'y aura plus de construction. Il va falloir se mobiliser contre cette loi nouvelle.

Monsieur Ali YACINE propose de reporter le vote de la délibération lors d'un prochain comité.

Monsieur BARTHUEL précise qu'aucun code n'a été modifié à ce jour.

Monsieur DUMOND répond que la délibération pour modifier les participations est reportée. Les dossiers pour lesquels il y a déjà un engagement ne seront pas soumis à cette loi.

Monsieur CHASSAGNARD prend la parole pour dire qu'il déplore cette loi

Monsieur SOULIER intervient pour dire qu'une partie de la prise en charge devrait être portée par le vendeur d'un terrain. Il faudrait une justice sociale pour que les propriétaires participent.

Monsieur DUMOND répond que lorsqu'il y a au moins 2 lots, il s'agit d'un permis d'aménager et que la commune ne participe qu'à une seule extension.

Monsieur ROUSSELY précise qu'avec le PLU, le problème est réglé.

Monsieur BARTHUEL précise que c'est l'ordonnance du mois d'août qui a modifié la loi d'avril. Il faudrait que les communes se mobilisent car ce sont elles qui sont concernées.

d) Convention de mise à disposition des supports BT pour un opérateur

Monsieur DUMOND explique que la société CELESTE souhaite déployer un réseau de communications électroniques sur notre territoire. Le projet consiste à déployer sur la commune de TULLE environ 2 kms de réseau de communications électroniques.

Monsieur BARTHUEL rappelle que la Fédération a déjà signé avec d'autres opérateurs (IELO, AXIONE...).

Pour ce faire, une convention est établie pour autoriser à utiliser les supports Basse Tension pour son déploiement selon des règles administratives, techniques et financières définies

Monsieur DUMOND demande l'autorisation aux membres du Comité Syndical de signer la convention avec l'opérateur CELESTE.

Approuvée à l'unanimité

e) Urbanisme

- Modalités du circuit des actes d'occupation et de servitude

Monsieur DUMOND rappelle le circuit et les modalités de suivi des conventions d'occupation et de servitudes pour les installations de postes de transformation et de foyers d'éclairage public

Pour rappel :

- 1- Les piqueteurs récupèrent les projets de servitudes pour les postes de transformation.
- 2- Signature des propriétaires et recherche des informations pour la rédaction des actes.
- 3- Envoi à la FDEE19 pour délibération du Comité Syndical autorisant le Président à signer l'acte.

Soit attente.

4- Marie CHEMIN rédige l'acte qui est adressé au propriétaire pour signature.

5- **Une fois l'acte retourné signé, les travaux peuvent démarrer.** Le Président signe l'acte qui est adressé au Service de Publicité Foncière pour enregistrement et publicité.

6- Retour à la FDEE19 pour archivage.

Monsieur DUMOND demande aux membres du Comité Syndical l'autorisation, par le biais d'une délibération générale, à signer les conventions d'occupation et de servitude afin d'accélérer la démarche de publicité et ainsi le démarrage des travaux

Approuvée à l'unanimité

- Convention de passage souterrain

Tout comme les actes d'occupation et de servitude, les conventions de passage souterrain suivent un circuit.

En revanche et, à tort, la FDEE19 n'envoie pas ces conventions de passage au Service de la Publicité Foncière (SPF). Par conséquent, ces conventions deviennent opposables et peuvent faire l'objet de recours suite à la vente de biens, par exemple.

Monsieur DUMOND demande aux membres du Comité Syndical l'autorisation, par le biais d'une délibération générale, à signer les conventions de passage souterrain afin d'accélérer la démarche de publicité et ainsi le démarrage des travaux.

Approuvée à l'unanimité

Urbanisme

Monsieur DUMOND explique que, suite à des changements d'adresse ou de noms, les délibérations pour les conventions d'occupation et de servitudes suivantes sont à corriger :

- SAINTE FEREOLE- M. et Mme FONTALAVIE, Le Mons
- LAFAGE SUR SOMBRE- SCI MARGARITOU, Lascau
- SAINT BONNET L'ENFANTIER- SEM 19, La Combe

Il y a aussi de nouvelles délibérations pour les conventions d'occupation et de servitude à prendre :

- SAINT JAL- SOLINGEAS, Moulin de St Jal
- MEYSSAC- EYRIGNOUX, Chantegril
- CHAMPAGNAC LA NOAILLE- TERRIOUX, Chabrière
- PERPEZAC LE NOIR- LASCAUX, Laleu
- SAINT BONNET ELVERT FARFART, La Grèze
- SAINT VIANCE TDF, Garennes
- LACELLE PLAS, Rue du Bourg
- CHAMBERET TUTOU, Le moulin de Bonnat
- ESPARTIGNAC GOURSOLAS, Le Rieux
- MEILHARDS COMMAGNAC, La Buge de Borie

Monsieur DUMOND soumet toutes ces délibérations au vote de l'assemblée.
Approuvées à l'unanimité

7) MARCHES PUBLICS

a) Renouvellement du marché de maîtrise d'œuvre ER/Réseaux Telecom/EP

Monsieur DUMOND rappelle que, pour la première année, il a été décidé de regrouper les deux marchés de maîtrise d'œuvre ER/Réseaux Télécom et EP

Il ajoute que la rémunération des titulaires se fera sous la forme de pourcentages du montant des travaux c'est-à-dire un pourcentage pour les travaux ER et Réseaux de Communication et un pourcentage pour les travaux EP.

Monsieur DUMOND soumet cette proposition au vote de l'assemblée.
Approuvée à l'unanimité

b) Renouvellement du marché de d'Etudes et travaux ER/Réseaux Telecom/EP 2024-2026

Monsieur DUMOND propose de conserver des montants mini et maxi afin de baliser les montants et de permettre au candidat de cerner notre besoin et d'affiner au mieux sa proposition financière.

Il sollicite l'assemblée pour savoir s'il y a des questions et des attentes concernant la rédaction du Cahier des Clauses Techniques et Financières (CCTP) et sur l'achat du matériel d'éclairage public

Voici les montants HT mini et maxi proposés par secteur d'énergie pour les 3 années :

| SECTEURS | TRAVAUX ER/TELECOM | | TRAVAUX EP | | MARCHÉ TRAVAUX 2024-2026 | |
|-------------------|--------------------|-----------------|----------------|----------------|--------------------------|-----------------|
| | Mini | Maxi | Mini | Maxi | Mini | Maxi |
| ARGENTAT | 300 000,00 € | 1 200 000,00 € | 50 000,00 € | 200 000,00 € | 350 000,00 € | 1 400 000,00 € |
| AYEN | 600 000,00 € | 2 400 000,00 € | 50 000,00 € | 200 000,00 € | 650 000,00 € | 2 600 000,00 € |
| BMT | 1 000 000,00 € | 4 000 000,00 € | 100 000,00 € | 400 000,00 € | 1 100 000,00 € | 4 400 000,00 € |
| BEAULIEU | 250 000,00 € | 1 000 000,00 € | 20 000,00 € | 80 000,00 € | 270 000,00 € | 1 080 000,00 € |
| BEYNAT | 250 000,00 € | 1 000 000,00 € | 25 000,00 € | 100 000,00 € | 275 000,00 € | 1 100 000,00 € |
| BRIVE | 1 600 000,00 € | 6 400 000,00 € | 300 000,00 € | 1 200 000,00 € | 1 900 000,00 € | 7 600 000,00 € |
| EGLETONS | 700 000,00 € | 2 800 000,00 € | 100 000,00 € | 400 000,00 € | 800 000,00 € | 3 200 000,00 € |
| HAUTE-VEZERE | 1 000 000,00 € | 4 000 000,00 € | 75 000,00 € | 300 000,00 € | 1 075 000,00 € | 4 300 000,00 € |
| LARCHE | 600 000,00 € | 2 400 000,00 € | 60 000,00 € | 240 000,00 € | 660 000,00 € | 2 640 000,00 € |
| LA ROCHE-CANILLAC | 250 000,00 € | 1 000 000,00 € | 15 000,00 € | 60 000,00 € | 265 000,00 € | 1 060 000,00 € |
| LUBERSAC | 600 000,00 € | 2 400 000,00 € | 75 000,00 € | 300 000,00 € | 675 000,00 € | 2 700 000,00 € |
| MERCOEUR | 300 000,00 € | 1 200 000,00 € | 15 000,00 € | 60 000,00 € | 315 000,00 € | 1 260 000,00 € |
| MEYSSAC | 500 000,00 € | 2 000 000,00 € | 25 000,00 € | 100 000,00 € | 525 000,00 € | 2 100 000,00 € |
| ORGNAC | 1 000 000,00 € | 4 000 000,00 € | 75 000,00 € | 300 000,00 € | 1 075 000,00 € | 4 300 000,00 € |
| STE FEREOLE | 200 000,00 € | 800 000,00 € | 30 000,00 € | 120 000,00 € | 230 000,00 € | 920 000,00 € |
| ST PRIVAT | 300 000,00 € | 1 200 000,00 € | 70 000,00 € | 280 000,00 € | 370 000,00 € | 1 480 000,00 € |
| SEILHAC | 700 000,00 € | 2 800 000,00 € | 50 000,00 € | 200 000,00 € | 750 000,00 € | 3 000 000,00 € |
| TULLE NORD | 600 000,00 € | 2 400 000,00 € | 50 000,00 € | 200 000,00 € | 650 000,00 € | 2 600 000,00 € |
| TULLE SUD | 500 000,00 € | 2 000 000,00 € | 40 000,00 € | 160 000,00 € | 540 000,00 € | 2 160 000,00 € |
| | 11 250 000,00 € | 45 000 000,00 € | 1 225 000,00 € | 4 900 000,00 € | 12 475 000,00 € | 49 900 000,00 € |

Monsieur DUMOND soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

8) TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE

a) Flash sur les prix de fourniture d'électricité

Monsieur DUMOND indique que la fourniture (électron) sera 100 € de moins qu'en 2023.

Monsieur BARTHUEL indique que l'EP est de 5 % environ en dessous du TRV (Tarif Réglementé de Vente).

En 2025, tous les tarifs seront en dessous du TRV. Il y a une révision de l'ARENH selon les mesures gouvernementales.

Monsieur BARTHUEL rappelle que le TRV comprend une partie d'ARENH et une partie de Marché de gros.

Monsieur BARTHUEL et Monsieur DUMOND font remarquer que le tarif est négatif en la saison basse, en été en heures creuses la nuit (en dessous de 36 kw).

| 2022 | | Base | Heures pleines | Heures creuses |
|------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| | | | HP | HC |
| | Bâtiments C5 | en € HTT/MWh | 143,52 €/MWh | 157,15 €/MWh |
| | EP | en € HTT/MWh | 111,22 €/MWh | - |

| 2023 | | Base | Heures pleines | Heures creuses |
|------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| | | | HP | HC |
| | Bâtiments C5 | en € HTT/MWh | 251,41 €/MWh | 250,59 €/MWh |
| | EP | en € HTT/MWh | 109,69 €/MWh | - |

| 2024 | | Base | Heures pleines | Heures creuses |
|------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| | | | HP | HC |
| | Bâtiments C5 | en € HTT/MWh | 157,83 €/MWh | 161,37 €/MWh |
| | EP | en € HTT/MWh | 58,10 €/MWh | - |

b) Conférence ACHAT ENERGIE

Monsieur DUMOND précise qu'il s'agit d'une conférence ouverte aux membres et futurs membres le 10 novembre 2023.

Les sujets à aborder seront les suivants : rappel sur les dispositifs d'aides en 2023, résultat des marchés 2024 & 2025, rappel sur l'ARENH, disparition de l'ARENH (quel mécanisme susceptible de le remplacer ?), la tendance du marché, l'évolution macro 2021/2022/2023, éventuellement prévisions ? un Focus sur le TRV, le calendrier des futures consultations, l'intervention des fournisseurs

Camille communiquera les informations à tout le monde (groupement et hors groupement) pour suivre cette conférence. C'est une conférence en live. Les questions se feront uniquement par tchat et pas en direct avec des réponses données ultérieurement.

c) Projet Efficacité Energétique

Monsieur BARTHUEL indique que les sujets à aborder sont liés à l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.

Pour mettre en œuvre ce projet, Monsieur BARTHUEL rappelle qu'il existe des aides possibles par :

- La Région : pour un Conseiller en Energie Partagé (CEP)
- L'ADEME :
 - dépenses de personnels jusqu'à 80% du coût du poste maxi 30.000€/an sur 3 ans.
 - dépenses d'acquisitions de matériels, équipements, logiciels, frais de communication à hauteur de 100% dans la limite de 10.000€ pour les 3 ans
- Le Programme ACTEE :
 - Embauche d'un économe de flux (Taux minimum RH : 40% du salaire brut chargé, 65% si création de CDI pour 3 ans
 - Financements des outils de mesures à hauteur de 50% sans plafond
 - Financement des études énergétiques pour connaître son patrimoine
 - Financement des études de MOE et prestations intellectuelles et AMO
- Flash sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (EnR)

Monsieur DUMOND indique qu'actuellement une information des enquêtes et des sollicitations sont en cours.

En effet, des réunions Intercommunales pour la présentation du sujet et des démarches par le Secrétaire Général de la Préfecture (Réfèrent Unique) de la Corrèze et les services de la DDT sont organisées, l'inscription des zones et la déclaration en Préfecture sont à faire avant le 31 décembre prochain.

On constate l'Inquiétude des élus des communes rurales sur la tenue des délais.

Monsieur BARTHUEL indique qu'une enquête de la société RTE est en cours pour une actualisation du S3REnR pour 4 départements en avance sur les sujets de transition énergétique. Une révision est prévue une fois les ZAEnR définies. A un prochain comité, nous aurons plus d'informations.

Sur certaines communes, il y a des installations sur des grandes surfaces et il s'interroge quant à la saturation des lignes.

Gérard LABROUSSE intervient pour dire qu'il faut donner un avis avant la fin de l'année et comment ça se décide ? est-ce qu'il faut faire une commission ? par exemple, quand on est loin d'un raccordement

Monsieur DUMOND lui répond que la Chambre d'agriculture n'a pas encore établi de cahier des charges. Il suffit de mettre sur une cartographie les lieux susceptibles de recevoir du photovoltaïque. Pour en avoir discuté, il s'agit vraiment de grandes exploitations d'au moins 100 ha de surface. Il faut attendre la loi sur l'agro-voltaïques. Selon les réunions passées ; il faut d'abord se prononcer sur les toitures des bâtiments agricoles. Il faudra sans doute renforcer le réseau 20 000 V avec des postes supplémentaires.

d) Formation à la mobilité électrique pour les élus à Tulle

Monsieur BARTHUEL explique que l'Association NAME, le Syndicat de la Diège et la FDEE19 organisent une demi-journée d'information sur la mobilité électrique le 19 octobre après-midi dans la salle de l'Auzelou à Tulle.

INVITATION

S'informer, se former à la mobilité électrique

La FDEE 19, le Syndicat de la Diège et l'Association NAME vous proposent
une demi-journée de formation sur l'électromobilité

Judi 19 octobre 2023
de 13h30 à 17h00

Salle de l'Auzelou - 19000 TULLE

AU PROGRAMME

- + Informer sur les bénéfices de la mobilité électrique pour les collectivités et leurs habitants
- + Former à la réglementation en vigueur et à venir
- + Former aux projets de recharge et partager des retours d'expérience
- + Informer sur les ressources et les aides mises à disposition des collectivités



13h30 - 14h00
Accueil café

*

14h00 - 16h00
Formation

*

16h00 - 16h30
Comité de partenaires

*

16h30 - 17h00
Echanges

INSCRIPTION :











Il remercie ceux qui ont répondu et invite les membres à répondre à cette invitation s'ils ne l'ont pas fait. Le secrétaire général de la Préfecture sera présent.

e) Concours d'affiches

Monsieur BARTHUEL indique que Camille a lancé le concours d'affiche. A ce jour, 2 écoles ont demandé un dossier d'inscription. Il s'agit des écoles d'Allasac et de Tulle.

9) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BARTHUEL présente l'agenda prévisionnel des prochaines réunions de la FDEE19 avec les prochaines dates à noter :

Pour cette fin d'année 2023 : le Bureau syndical se tiendra le mardi 28 novembre 2023 et le Comité syndical le jeudi 7 décembre 2023.

Il donne les dates prévisionnelles des assemblées pour l'année 2024 :

- Bureau syndical (Débat d'Orientation Budgétaire) : mardi 30 janvier 2024
- Comité syndical (Débat d'Orientation Budgétaire) : jeudi 8 février 2024
- Bureau syndical (budget primitif) : mardi 26 mars 2024
- Comité syndical (budget primitif) : jeudi 4 avril 2024

Ces dates seront envoyées par Camille prochainement.

Monsieur DUMOND précise que l'agenda permettra à tous les élus de bloquer les dates en avance afin d'obtenir le quorum au prochain comité,

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Monsieur GRADOR demande de bien vouloir préciser l'heure des prochains comités. Monsieur BARTHUEL lui répond que l'heure de début de séances de tous les comités est 14h. Celui des bureaux est 14h30.

Sans questions de l'assemblée, Monsieur DUMOND remercie l'ensemble des membres présents pour leur présence et leur participation. Il leur donne rendez-vous à la prochaine réunion et leur souhaite un bon retour.

Le Président,
Christian DUMOND



Le Secrétaire,
Ali YACINE

